



**CONVENTION POUR
UN DON D'OUVRAGES AYANT APPARTENU A L'AVOCAT BALTHAZAR BOSCA (1777-1841)**

Entre, d'une part :

L'Université de Perpignan-Via Domitia

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Numéro de siret : 196 604 375 000 10

Code APE : 8542Z

Domiciliée au 52 avenue Paul-Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9

Représentée par son Administrateur provisoire, Monsieur Yvan AUGUET

Et d'autre part :

Olivier POISSON

Propriétaire des ouvrages

15, rue de la côte Saint-Sauveur, Perpignan

Vu la délibération du CA du

Article 1 : Généralités

Olivier POISSON donne au Service commun de la documentation de l'Université de Perpignan un ensemble de 6 livres juridiques anciens ayant appartenu à l'avocat Balthazar BOSCA mort en 1841, lui-même les ayant recueillis en 1980 par don manuel, lors de la succession de Mme Suzanne NOËLL, née THIBAUT-SAUVY, échue à l'économiste Alfred SAUVY et à ses sœurs et neveu, en particulier Marie-Magdeleine SAUVY (1900-1986), épouse Édouard POISSON, sa grand-mère.

Ces livres rejoindront un précédent don de 35 ouvrages, qu'il avait fait en commun avec son frère, M. Jean-Michel POISSON, provenant de la même bibliothèque juridique ancienne autrefois conservée à

Perpignan, 4, rue Manuel, donnée à cette époque à l'Université de Perpignan selon la volonté d'Alfred SAUVY. Une convention avait été signée le 15/03/2023 avec MM. Poisson pour cet ensemble. Olivier POISSON entend ainsi poursuivre la reconstitution du fonds original.

Le SCD a constitué un fonds intitulé Fonds BOSCA-SAUVY, localisé dans la Réserve de la Bibliothèque Droit-Lettres, dans lequel ces 6 nouveaux ouvrages seront versés. La liste des ouvrages donnés est annexée à la présente convention

Article 2 : Conditions

L'acquisition est effectuée aux conditions suivantes :

2.1 Le fonds est distinct des autres fonds de la Bibliothèque avec sa propre estampille.

2.2 La bibliothèque s'engage à assurer la conservation, l'inventaire, et la mise à disposition des documents en conformité aux articles 3 à 6.

Article 3: Consultation

Le Fonds BOSCA-SAUVY peut être consulté sur place dans les mêmes conditions que tout document patrimonial précieux (relevé d'identité, crayon à papier).

Article 4 : Exploitation

Le fonds BOSCA-SAUVY pourra être numérisé et mis en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale ESTUDI si les documents ne sont pas présents dans GALLICA ou une autre bibliothèque numérique.

Article 5: Modification

Toute modification apportée à la présente convention requiert l'accord des deux parties.

Article 6 : Durée

Le présent don a un caractère définitif.

Article 7 : Dispositions finales

La présente convention est établie en deux exemplaires dont un pour chaque partie. Ce don a un caractère irrévocable à la signature de la convention par toutes les parties.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention.

A défaut de règlement amiable, le litige ou la réclamation sera soumis à une procédure devant le tribunal français compétent, saisi par la partie la plus diligente.

Faite à Perpignan, le .../.../....

Pour l'Université de Perpignan Via
Domitia,
L'Administrateur provisoire,

Le donateur,

Yvan Auguet

Olivier Poisson

ANNEXE
LISTE DES 6 OUVRAGES PROPOSES POUR VERSEMENT DANS LE FONDS
BOSCA PAR M. OLIVIER POISSON

1.[*Nova compilació de les Constitucions y altres leys de Catalunya*]

la page de titre manque ; on lit à la fin de l'index : Foren estampadas las presents Constitucions, en la ciutat de Barcelona, en casa de Hubert Gotart, Any de nostre Senyor 1588.

Pragmaticas, y altres drets de Cathalunya compilats en virtut del cap. de cort XXIII de las corts per la S. C. y reyal maiestat del rey Don Philip nostre senyor celebradas en la vila de Montso any M. D. LXXXV.

Volum segon

En Barcelona any M.D.LXXXVIII.

on lit à la fin de l'index : Foren estampadas las presents Pragmaticas, y altres drets de Cathalunya, en la insigne y leal ciutat de Barcelona, en casa de Hubert Gotart, Any de la nativitat de nostre Senyor 1589.

Constitucions y altres drets de Cathalunya, superfluos contraris, y corregits compilats en virtut del cap. de cort XXIII de las corts per la S. C. y reyal maiestat del rey Don Philip nostre senyor celebradas en la vila de Montso any M. D. LXXXV.

Volum tercer

En Barcelona any M.D.LXXXVIII.

[les trois volumes reliés ensemble]

2. *Apparatus super constitutionibus curarium generalium cathalonice*

per Thomam Mieres in decretis licentiatum, & Iurisperitum Gerundensem editi
pars prima

Barcinonæ, Typis, & ære Sebastiani à Cormellas, Anno 1621.

Apparatus super constitutionibus curarium generalium cathalonice

per Thomam Mieres in decretis licentiatum, & Iurisperitum Gerundensem editi
pars secunda

Barcinonæ, Typis, & ære Sebastiani à Cormellas, Anno M.DC.XXI.

[chacune des deux parties avec index, reliées ensemble en parchemin]

3. FA 342 OBSE [François de Fossa], *Observations historiques et critiques sur le Droit public de la Principauté de Catalogne & du Comté de Roussillon : où l'on fixe les véritables principes & les prérogatives de la noblesse ; pour servir à l'entière réfutation des Ecrits de M. l'Abbé Xaupi sur la prétendue Chevalerie des Bourgeois honorés de Perpignan et de Barcelone.*

A Perpignan, de l'imprimerie de Claude Le Comte. M. DCC. LXX. [1770, xxxvi-iv-591 p.]

4. *Discours pour la présentation des lettres de M. le Marquis de Mailly, Lieutenant général de la Province de Roussillon, en survivance de M. le Comte de Mailly, son père.*

Prononcé au Conseil souverain de la même Province, le 19 octobre 1773, Par M^e Fossa, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Professeur-Doyen de la Faculté des Droits de Perpignan.

A Perpignan, De l'Imprimerie de Joseph-François Reynier, Imprimeur du Roi, rue des Marchands.

[41 p.]

5. *Procès verbal des séances de l'assemblée provinciale de Roussillon, Tenue à Perpignan, dans les mois de Décembre 1787, & Janvier 1788.*

A Narbonne, De l'Imprimerie de la Veuve Besse, Imprimeur du Roi, & des États Généraux de la Province du Languedoc. M. DCC. LXXXVIII. [1788, 215 p.]

6. *Eloge de M. le Maréchal de Mailly, précédé d'un coup d'œil historique sur les principaux événemens militaires du règne de Louis XV.*

Par J. Lacroix, avocat

A Perpignan, chez P. Tastu, imprimeur du Roi et de S.A.R. le duc d'Angoulême.

[s.d., vers 1815 ; 56 p., couverture papier avec la mention « M^r Bosca, avocat »]